

ADMINISTRATIVE DE VEHICULE « PARTICULIERS »

DOM DU DERNIER PROPRIETAIRE
DURATION DE MOINS D'UN MOIS
DU PROPRIETAIRE

ET POUR SIGNER LES DOCUMENTS,

EN (A DEMANDER AU BUREAU) POUR SIGNER LES DOCUMENTS A SA PLACE , ET VENIR AVEC LA PIECE D'IDENTITE DU
-GRISE.

NOTE QUE VOUS AUREZ DEMANDEE ET FAITE COMPLETER PAR LA PREFECTURE+ LA FICHE D'IDENTIFICATION DU
ENREGISTREMENT DE CESSION » AU DERNIER ACQUEREUR, QUE VOUS AUREZ DEMANDEE EN PREFECTURE AU
(GRATUIT)

REPRISE VEHICULE D OCCASION

DUPPLICATA OBLIGATOIRE
DURATION DE MOINS D'UN MOIS
DE 6 MOIS.
DU PROPRIETAIRE